

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2025 / 0345

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Pôle Education Enfance Jeunesse
Service Animation Enfance
Tél : 04.66.56.11.20
Réf : VT/SR/2025 08

Objet : Convention à titre onéreux relative à l'organisation d'une animation « Nature » avec l'association Sentiers Vagabonds pour l'ALSH de Bagard de la Communauté Alès Agglomération les vendredi 11 juillet et jeudi 17 juillet 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales modifiée par la délibération C2024_05_15 du conseil de communauté du 18 décembre 2024.

Considérant l'intérêt d'organiser une animation « Nature » pour les enfants fréquentant l'ALSH de Bagard de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 22-3-02 services d'animation culturelle, socio culturelle et de loisirs et constitue conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestations en raison de son unité fonctionnelle propre,

Considérant que la prestation souhaitée ne peut être assurée que par l'association Sentiers Vagabonds et que cette dernière a produit un devis,

Considérant que la proposition de l'association Sentiers Vagabonds est une offre économiquement avantageuse pour assurer ladite prestation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'association Sentiers Vagabonds représentée par son président, M. Adrien VEZINET et domiciliée lieu-dit la Garette - 370 route de Nîmes – 30140 Anduze, est retenue au titre de la présente prestation pour un montant total TTC de 640 € (six cent quarante euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 :

Une convention définissant les modalités de la prestation d'organisation d'une animation « Nature » à destination des enfants fréquentant l'ALSH de Bagard de la Communauté Alès Agglomération, les vendredi 11 juillet et jeudi 17 juillet 2025, sera signée avec l'intervenant.

Une facture sera présentée, par et au nom de l'association Sentiers Vagabonds, à l'issue de la dernière prestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le - 6 OCT. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

